

STAGE PÉDAGOGIQUE MASTER SDL PARCOURS FLÉAL

Les précisions suivantes concernent les modalités du stage pédagogique du parcours Français Langue Étrangère et Aires Linguistiques (FLÉAL), l'un des deux parcours du Master de Sciences Du Langage (SDL). Elles s'adressent notamment aux étudiants inscrits en deuxième année dudit Master à distance et en présentiel (les consignes valent donc indifféremment pour les deux cellules pédagogiques). Par ailleurs, elles procurent des éléments de réponse aux questions les plus récurrentes. **Une lecture attentive de ces précisions permet d'obtenir des explications recherchées et ainsi rend redondante toute sollicitation à ce sujet des équipes administrative et pédagogique concernées.**

- Le stage s'effectue prioritairement **au second semestre**, de surcroît en présentiel où il n'y a pas d'enseignements à suivre au second semestre.
- La **durée minimale** du stage est de 60 jours, impliquant au moins 80 heures d'enseignement. Il n'y a pas de durée maximale.
- Toute demande de stage aboutit à la mise en place d'une **convention** obligatoire de stage signée par les parties concernées (voir secrétariat).
- L'étudiant est invité à **trouver lui-même** une structure d'accueil (les enseignants-chercheurs du département de SDL peuvent éventuellement l'aider dans cette recherche, s'ils en ont la possibilité : offres de stages que l'on reçoit régulièrement, contacts avec différentes universités, carnets d'adresses, etc.).
- **La structure d'accueil jugée pédagogiquement idéale** est du type suivant : tout / toute organisme / institution / association / école de langue, etc. où l'on dispense des cours de français, si possible idéalement à des groupes linguistiquement homogènes et relevant de l'aire linguistique concernée (exemple : un de nos étudiants arabophones effectue son stage au sein d'une institution où l'on enseigne le français à des locuteurs arabophones) ; à défaut, nous acceptons toute autre structure d'accueil non nécessairement liée au profil de l'aire linguistique correspondante.
- À l'issue du stage, l'étudiant rédige un **mémoire de stage** et non un "simple" rapport de stage. "Le contenu de ce mémoire ne doit en aucun cas être réductible à l'aspect purement narratif (un simple récit concernant les conditions dans lesquelles le stage s'est déroulé). Bien au contraire, l'aspect narratif y est prohibé ou réduit à un strict minimum. Le mémoire de stage se profile donc comme un travail scientifique, de réflexion, qui examine une problématique épistémologique à partir d'une expérience pédagogique (celle du stage effectué)", op.cit. voir *Guide du mémoire* sur notre site.
- Il est fortement recommandé de tenir un **journal de bord** pendant le stage dans lequel il convient de noter au fur et à mesure l'ensemble de faits de langue qui accompagnent l'activité d'enseignement et qui président cognitivement à l'appropriation d'une **autre** langue : traductions mentales, interférences, dichotomie faute / erreur, particularités des vouloir-dire des langues confrontées, etc. Ces notes seront précieuses à l'étudiant, ne serait-ce que pour alimenter ultérieurement le contenu de son mémoire de stage.

- À l'instar des conditions valables en M 1, l'on peut **être dispensé** dudit stage pédagogique. Concrètement, quelqu'un qui est déjà en poste ou qui possède une expérience d'enseignement importante (minimum 2 ans) peut très facilement bénéficier d'une dispense (ne pas être obligé de faire ou de refaire un stage pour cela). Il convient, dans ce cas, de fournir au secrétariat des justificatifs. Toutefois, nul ne peut être dispensé du mémoire de stage. Celui qui est dispensé du stage pédagogique doit, à son tour, rédiger ledit mémoire en s'appuyant sur l'expérience pédagogique qui est / fut la sienne.
- Chaque étudiant aura à terme un "**réfèrent**", un enseignant du département de SDL à qui il enverra son mémoire de stage pour **une soutenance ou pour une évaluation à partir d'une lecture du mémoire de stage rendu**. Le choix entre les deux types d'évaluation appartient exclusivement au réfèrent. L'étudiant demandera à son réfèrent des précisions à ce sujet dès que le nom et l'adresse électronique du réfèrent lui auront été communiqués par la scolarité.
- Les **consignes thématiques, méthodologiques et thématiques** pour la rédaction du mémoire de stage figurent au sein du *Guide du mémoire* (voir sur notre site).
- **Il convient de ne pas confondre**, d'une part, mémoire de recherche en SDL et mémoire de stage en FLÉAL, d'autre part, directeur de mémoire et enseignant réfèrent. Celui-là est appelé à suivre de près l'évolution de la recherche et la rédaction du mémoire de recherche en SDL. Celui-ci est invité à évaluer le mémoire de stage que l'étudiant lui envoie à l'issue de cette expérience pédagogique en FLÉAL. Néanmoins, l'enseignant réfèrent peut, s'il le juge utile, se rapprocher de l'étudiant lors de la rédaction du mémoire afin de lui communiquer quelques consignes d'ordre rédactionnel et / ou méthodologique. Bien que l'un et l'autre soient conçus comme un travail scientifiquement fondé, le mémoire de recherche constitue un apport théorique à la discipline concernée, tandis que le mémoire de stage relate un contenu empirique. Le parcours FLÉAL est un Master professionnalisant. Par conséquent, il ne peut être assimilé à un mémoire de recherche.
- À la différence d'un mémoire de recherche, le mémoire de stage que l'étudiant inscrit au sein du parcours FLÉAL devra rédiger **n'implique pas nécessairement un sujet**, un titre, en tant qu'il exploite des données pédagogiques, issues du processus d'observation et d'enseignement. Mais si l'étudiant souhaite lui donner un titre, il pourra l'envisager éventuellement lorsqu'il sera immergé dans l'observation de cours de langue et dans l'activité d'enseignement, car ce sont elles qui vont pouvoir alimenter ses idées et, *in fine*, conditionner le contenu définitif de son mémoire de stage. Le réfèrent, quant à lui, pourra soit valider une proposition de sujet de la part de l'étudiant, soit en demander une modification, soit simplement rappeler à l'étudiant qu'il n'y a nul besoin de donner à son mémoire un titre quelconque.
- Il convient de **lire très attentivement** les documents mis à la disposition des étudiants (*Guide du mémoire* et *Stage FLÉAL Master 2*).
- Le guide du mémoire contient suffisamment de consignes typographiques et méthodologiques pour pouvoir **rédiger son mémoire en toute sérénité et de manière autonome**. Si, malgré toutes ces sources, l'étudiant rencontre des difficultés, il pourra en parler avec ses camarades et / ou solliciter son réfèrent.

- Les mémoires de stage doivent être rendus (envoi électronique au référent ou version papier si ce dernier l'exige) **au mois de mai-juin ou au mois de septembre** (se renseigner sur notre site ou auprès du secrétariat pour les dates limites).
- Les conventions de stage doivent impérativement être signées par les parties concernées **avant d'entamer le stage**. Les signatures doivent suivre l'ordre suivant : d'abord la signature du responsable de la structure d'accueil (là où l'étudiant effectuera son stage), puis la nôtre. Le responsable pédagogique de cette formation ne signera aucune convention dans l'ordre chronologique inverse.